Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 003-240300491-20231214-EVENEMENTS2024-DE

Délibération N°5 A

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois

Le Quatorze Décembre à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 08 Décembre 2023 s'est réuni, à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX

- Commune de BERT : M. VIVIER
 Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
 Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. FOUZERAT Commune de ISSERPENT : M. SALLES Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. Mme PERICHON. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER - Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Commune de LAPALISSE : M. ROUSSILHE, pouvoir à M. FERBOS

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le programme des événements communautaires programmés :

- 31 mai 2024

Place Leclerc à Lapalisse

5ème Marché de Producteurs de Pays

organisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Allier

- Du 14 au 18 août 2024

Parc du château de La Palice

Son et Lumière

porté par l'Office de Tourisme en collaboration avec l'Association les Compagnons du Temps

-Du 8 au 13 octobre 2024

au Pays de Lapalisse

10ème Embouteillage de Lapalisse - programme d'immersion et d'animations rétro années 50-60 porté par le service animation avec la collaboration de différents services et associations

Monsieur le Président explique qu'il convient de préciser les tarifs de participation à la manifestation Embouteillage de Lapalisse :

Participation véhicule ancien à l'Embouteillage

- Samedi 12 octobre au Pays de Lapalisse

Tarif unique par véhicule : ancien tarif : 15 € nouveau tarif : 20 € tarif véhicule 2 roues : 15 €

Les tracteurs ne seront pas autorisés à défiler, ils bénéficieront d'une exposition.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE: 25

24

PRESENTS: VOTANTS:

25

OBJET:

EVENEMENTS COMMUNAUTAIRES 2024

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 003-240300491-20231214-EVENEMENTS2024-DE

Stationnement camping-car:

- Tarif forfaitaire du mercredi 9/10 soir au dimanche 13/10 soir pour le stationnement sur les espaces dédiés : 20 €

Marchés, bourses d'échanges :

- Vendredi 11 octobre, samedi 12 octobre et dimanche 13 octobre (centre-ville):

Emplacement linéaire extérieur 4 m	Forfait 3 Jours		Création forfait 3 jours avec électricité
	Tarif 2022 : 50,00 €	Tarif 2024 : 55 €	Tarif 2024 : 65 €
6 m	Tarif 2022 :	Tarif 2024 :	Tarif 2024 :
	80,00 €	85 €	95 €
9 m	Tarif 2022 :	Tarif 2024 :	Tarif 2024 :
	100,00 €	105 €	115 €

comprend les emplacements des exposants spécialisés Village rétro et ceux des exposants Village terroir

Monsieur le Président propose qu'une caution du même montant soit mise en place afin de limiter les désistements.

Les recettes seront encaissées par la régie N°5 - « Animation et Culture ».

Des orientations et propositions complémentaires sur ce programme 2024 d'animations pourront être établies en cours d'année par la Commission « Tourisme, animation et communication ».

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'organisation des événements 2024
- de charger le Président de prendre toutes décisions et de signer tous document concernant ces manifestations.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Le Président, J. de CHABANNES

Certifié exécutoire

Transmis en Sous Préfecture 2023 de Vichy le: Publié ou Notifit 5 DEC. 2023

Accusé Réception en Sous-Préfecture

Ou Accusé Réception de la télétransmission

Le Président. J. de CHABANNES,

COMMUNAÇÃE DE COMMUNES "PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "PAYS DE LAPALISSE"